



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 décembre 2021
à 10 h 45**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 - Règlement numéro CA28 0071.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1212714028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 - Règlement numéro CA28 0071

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0071 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 par sa résolution CA21 28 296;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0071 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 par sa résolution CA21 28 296;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter, avec modifications le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 » - Règlement numéro CA28 0071.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-12-03 11:54

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212714028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 - Règlement numéro CA28 0071

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet de règlement a été modifié suite à l'avis de motion. Pour l'année 2022, le taux de taxation sera de 0,0781 \$ / 100 \$ d'évaluation.
Calendrier et étapes subséquentes:

Avis public - Avis de motion : 22 septembre 2021
Avis de motion et dépôt du règlement : CA du 5 octobre 2021
Avis public - Adoption : 26 novembre 2021
Adoption du règlement : CA extraordinaire du lundi 6 décembre 2021
Avis public promulgation : décembre 2021
Prise d'effet : 1 janvier 2022

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes**Lecture :**

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212714028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 - Règlement numéro CA28 0071

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de pouvoir assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement doit imposer et prélever sur tous les immeubles imposables de son territoire une taxe spéciale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolutions CA20 28 268 et CA20 28 235 - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 - Règlement numéro CA28 0065 (1202714005).

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le taux de taxation sera de 0,0620 \$ / 100 \$ d'évaluation.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public - Avis de motion : 22 septembre 2021
Avis de motion et dépôt du règlement : CA du 5 octobre 2021
Avis public - Adoption : 9 novembre 2021
Adoption du règlement : CA de novembre 2021
Avis public promulgation : 26 novembre 2021
Prise d'effet : 1 janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances
Emmanuelle PERRIER, Service des finances

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 4 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eva SEGUIN
Conseiller(-Ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-10-01